



SAISON SPORTIVE 2025-2026

BULLETIN D'INSCRIPTION ETUDIANT(E)S

RENSEIGNEMENTS

NOM :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Tel :

E-mail :

Classement :

Ecole :

Si classé

Faisiez-vous partie du Tennis Club Lillois la saison précédente : OUI NON

N° de licence T.C.L.L.M. :

Si vous êtes licencié(e) dans un autre club,

Nom du club :

N° de licence :

TARIFS ADHÉSION

	Adhésion Etudiant 6 mois (de date à date)	Adhésion Etudiant saison complète (du 1er septembre 2025 au 31 août 2026)	
Cotisation	160 €	215 €	
Licence	33 €	33 €	
Cours collectifs (optionnel)		Formule 1h / semaine	Formule 1h30 / semaine
		325 €	420 €
Sous-total	193 €	573 €	668 €
Uniquement la 1 ^{ère} année	Droits d'entrée : 28 €	Droits d'entrée : 28 €	
Option fitness		35 €	
TOTAL GENERAL			

Mode de règlement : ESPÈCES CB CHÈQUE(S) : indiquer le nombre et le montant de chaque chèque

Date :

Possibilité de règlement en 3 fois sans frais par chèque (un règlement par mois : Octobre / Novembre / Décembre).
L'adhésion implique l'accord du membre sur le règlement intérieur (affiché au club house et disponible au secrétariat).

Date et signature

Politique de confidentialité et de protection des données personnelles

1 – Quelles sont les données personnelles collectées par le Tennis Club Lillois Lille Métropole ?

Le Tennis Club Lillois Lille Métropole (« le Club ») collecte, dans le cadre de votre inscription au club, vos données personnelles suivantes : nom, prénom, adresse, profession, date de naissance, numéros de téléphone (fixe, mobile, bureau), e-mail. Ces données personnelles sont collectées directement auprès de nos adhérents.

2 – Quels sont les traitements effectués de vos données personnelles ?

L'adhésion au Tennis Club Lillois Lille Métropole entraîne de facto l'adhésion du membre à la Fédération Française de Tennis (FFT), y compris ses organes déconcentrés (Ligue des Hauts de France de Tennis et Comité Départemental du Nord). Le Club et la FFT pourront être amenés à utiliser vos données personnelles mentionnées ci-dessus pour les besoins de l'organisation de l'activité fédérale (notamment l'envoi de l'attestation de licence). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le Club et la FFT.

3- Combien de temps vos données personnelles sont-elles conservées ?

Les données personnelles de nos membres sont conservées le temps de leur adhésion, puis détruites après 5 ans.

4- Quels sont vos droits sur les données personnelles vous concernant ?

Toute personne dont les données personnelles sont traitées par le Tennis Club Lillois Lille Métropole dispose, conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, des droits suivants relatifs aux données à caractère personnel la concernant : un droit d'accès, un droit à l'information, un droit de rectification, un droit à l'effacement, un droit de limitation du traitement, un droit d'opposition.

Selon les cas, le Club ne sera pas toujours légalement tenu de répondre favorablement aux demandes liées à ces droits.

Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez contacter le Club par e-mail à : tennisclublillois@tcllm.fr, ou par courrier postal à l'adresse suivante : Rue du Mal Assis, 59 000 LILLE. Le Club s'engage à répondre à vos demandes d'exercice de vos droits dans un délai de 14 jours. Vous pouvez également vous adresser au Délégué à la Protection des Données de la FFT, Monsieur Ibrahima Souaré (dpo@fft.fr/2 Avenue Gordon Bennett, 75016 PARIS).

Vous trouverez des informations sur vos droits et devoirs en matière de protection des données personnelles sur le site de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).

Je soussigné.....

- . reconnaît que l'adhésion au Tennis Club Lillois Lille Métropole entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des statuts et règlements de la Fédération Française de Tennis (F.F.T.)
- . reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence
- . reconnaît avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires (notamment celles proposées par la FFT) afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel
- . reconnaît, en cas d'inscription à des cours collectifs, que toute inscription sera considérée comme définitive à partir du 28 septembre 2025. Tout désistement après cette date ne pourra donner lieu à un remboursement.
- . reconnaît avoir pris connaissance de la politique de remboursement du club pour toute absence prolongée (supérieure à 1 mois) et aux seuls motifs suivants : blessure (sur présentation d'un certificat médical) ou déménagement (sur présentation de tout justificatif attestant dudit déménagement). Le montant du remboursement sera calculé au prorata de la période d'absence hors licence, droits d'entrée et cours collectifs (uniquement dans le cadre d'un déménagement pour ce dernier point).
- . autorise le Tennis Club Lillois Lille Métropole pour sa communication interne et/ou externe, à capter et à utiliser, pour la saison 2026, mon image et/ou mon nom et/ou mon prénom et/ou ma voix (si l'adhésion concerne un mineur : l'image et/ou le nom et/ou le prénom et/ou la voix de la personne mineure visée ci-avant), et cela sur tout type de support (notamment mais non limitativement sur tout support digital, tel que le site Internet du Club et réseaux sociaux du Club, et/ou sur tout support papier, tels que des newsletters ou affiches, etc.)
- . accepte de recevoir des propositions commerciales de la part de la FFT (billetteries pour Roland Garros et le Rolex Paris Masters), de ses partenaires et du Club

Signature